

La jurée, le philosophe et l'innocent.

La salle du Rivage était trop petite en ce 31 mai et il a fallu rajouter des chaises pour accueillir tous les auditeurs qu'intéressait cette soirée consacrée à la justice.

Une conférence à trois voix : trois regards portés sur la justice de notre pays, trois personnalités différentes, trois expériences différentes.

La jurée d'abord : Gwenaëlle Hamy, une jeune enseignante, mère de trois enfants nous a partagé son expérience de jurée, une expérience qui pourrait arriver à chacun de nous, citoyen. Le nom de Madame Hamy a été tiré au sort. Elle nous a donné des explications sur le fonctionnement des Assises. On y juge des crimes, c'est-à-dire des homicides ou des viols. La Présidente est assise au centre, encadrée de 2 assesseurs. Le procureur, avocat de la partie civile, de la victime donc, est d'un côté, le prévenu (l'accusé) de l'autre. La famille de la victime est assise au premier rang. Un procès peut durer 2 ou 3 jours. Pendant ce temps, les jurés doivent écouter sans intervenir tous les témoignages, témoignages choisis par le juge d'instruction. Cette écoute attentive est épuisante.

A l'issue de ces journées les jurés se réunissent dans la salle des délibérés pendant 2 à 3 heures. Avec l'aide de la présidente et des assesseurs, ils déterminent la culpabilité ou l'innocence de l'accusé par un vote secret. De la même manière ils votent la durée de la peine. Le verdict est ensuite annoncé au prévenu.

C'est dans un silence d'une rare qualité que Madame Hamy a exprimé ce qu'elle avait ressenti. Il y a beaucoup d'émotions dans un procès : de la haine, des menaces mais aussi de l'amour et du pardon.

Elle a surtout insisté sur ce qu'elle y a appris : il ne faut pas juger trop vite. Un homme ne se résume pas à ce qu'il a fait. Cette femme en état d'ivresse qui a poignardé son compagnon est aussi une personne dont des témoins nous apprennent qu'elle a travaillé avec beaucoup de conscience auprès de personnes handicapées et qu'elle s'occupe de son père invalide tous les jours. Cet homme qui dans un coup de folie a tué un voisin est écrasé par le remords.

Il faut avoir conscience de garanties qu'apporte le système moderne de l'administration de la Justice. C'est ce qu'a souligné, Jean-François Rémond, professeur de philosophie, dans la deuxième intervention. L'analyse de celui-ci n'est pas celle du juré plongé dans la réalité mais une approche rationnelle et historique, ce qui n'exclue pas la dimension du cœur.

L'avocat général rend la justice « au nom du peuple français ». C'est un acte politique. Ce qui nous paraît évident est le fruit d'une longue et admirable

maturation de notre système juridique qui a peu à peu donné la parole à l'accusé au lieu de céder tout simplement au désir de vengeance spontané. Pour que le bateau arrive à bon port chacun doit remplir son rôle et celui qui nuit doit être puni. Cependant les sanctions doivent rentrer dans un contrat social.

Dans l'Ordonnance Criminelle de, promulguée en 1670 par Louis XIV, l'accusé n'avait ni avocat ni accès aux pièces du dossier ! La procédure de la question était appliquée pour obtenir l'aveu. Les supplices en public punissaient le criminel. Il n'y a qu'une seule humanité, on ne peut en exclure les accusés, fussent-ils coupables comme on le fait trop facilement en les qualifiant de « monstres » ou de « déviants », qualificatifs commodes qui créent l'illusion que l'on appartient à une normalité rassurante qui ne serait pas elle-aussi affrontée au « pulsionnel » dont chacun peut pourtant faire l'expérience en soi.

Avoir le souci de la Vérité est un souci qui prend son temps. Ce souci nous devrions l'avoir, nous chrétiens, disciples de Jésus- Roi qui témoigne de la Vérité, disciples d'un innocent condamné.

Un innocent condamné, voilà le dernier des trois regards qui nous étaient proposés. Ce regard est celui du Père Dominique Wiel qui a vécu cette terrible épreuve et qui nous a montré tous les dysfonctionnements dont il a été la victime. Ce sont ces 9 interminables semaines de procès et ces jurés qui ne prennent pas de notes. C'est le choix des témoins qui semble illogique et aléatoire. C'est la confrontation de l'abbé avec sa principale accusatrice qui est refusée. C'est l'impression que tout le monde a dérapé à tous les niveaux et pas seulement le juge Burgeaud. Le Père Wiel exprime une crainte : Celle que notre système évolue vers le système américain qui est encore pire.

Pendant le temps des questions, le Père Wiel a insisté sur l'importance de sa famille soudée autour de lui ce qui l'a aidé à tenir. Il a aussi été dit que les trois quarts des détenus n'ont pas de visite et que l'engagement des visiteurs de prison et de l'aumônerie était essentiel.

Au final, ces trois interventions nous ont apporté 3 éclairages sur cette réalité complexe qu'est l'institution judiciaire. Il ne faut pas avoir peur de réfléchir sur cette réalité à partir de l'éclairage de la foi chrétienne qui nous assigne à être « assoiffés e Justice ».